

Le Conseil départemental
aux côtés des Valdoisiens

**val
d'oise** 
le département

PRÉSENTATION DU
**PROGRAMME
DÉPARTEMENTAL
D'INSERTION (PDI)**
2018 / 2022



Conseil départemental du Val d'Oise - Mars 2018 - Direction de la Communication - Impression interne - Crédits photos Jan Becke, © aldotpeople

ÉDITO

Chef de file en matière d'aide sociale et de solidarité des territoires, le Département est légitimement positionné comme un acteur clé des politiques publiques mises en œuvre pour l'emploi et l'insertion.

Le contexte socio-économique difficile que connaît la France depuis plusieurs années, renforce d'autant l'importance de l'action départementale en direction des populations fragilisées, notamment les bénéficiaires du RSA et les jeunes en difficulté.

Afin de répondre efficacement aux attentes nouvelles de nos concitoyens, les nouveaux Programme Départemental d'Insertion (P.D.I.) et Pacte Territorial Pour l'Insertion et l'Emploi (P.T.I.E), définissent pour les prochaines années les grandes orientations et les chantiers à mettre en œuvre.

Ceux-ci reposent sur deux principes d'action : engagement et responsabilité.

Le Département s'engage à conduire une politique résolue en faveur de l'insertion économique et sociale des Valdoisiens en renforçant notamment les relations avec le monde de l'entreprise, en mobilisant l'ensemble des acteurs concernés et en déployant une stratégie d'intégration de la dimension « emploi local » dans tous les projets de développement.

Parallèlement, cet engagement fort ne saurait avoir de prolongement sans la tenue d'un discours responsable et pragmatique dans la mise en œuvre des dispositifs de solidarité.

Enfin, seule la mobilisation de tous, dans un esprit de concertation permanente et de co-construction, permettra de répondre promptement et de manière efficiente aux attentes de nos concitoyens les plus fragiles.



Marie-Christine CAVECCHI
Présidente
du Conseil départemental
du Val d'Oise



Philippe MÉTÉZEAU
Vice-président du Conseil
départemental du Val d'Oise
délégué aux Actions Sociales
et à la Santé

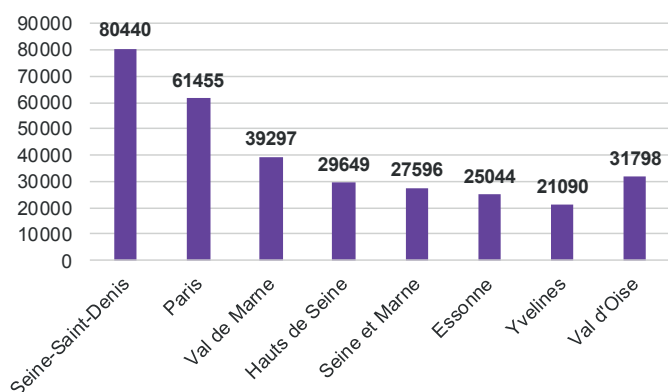
1. QUELQUES DONNÉES CHIFFRÉES

1.1. LA RÉPARTITION DES ALLOCATAIRES DU RSA EN ILE DE FRANCE AU 30 SEPTEMBRE 2017

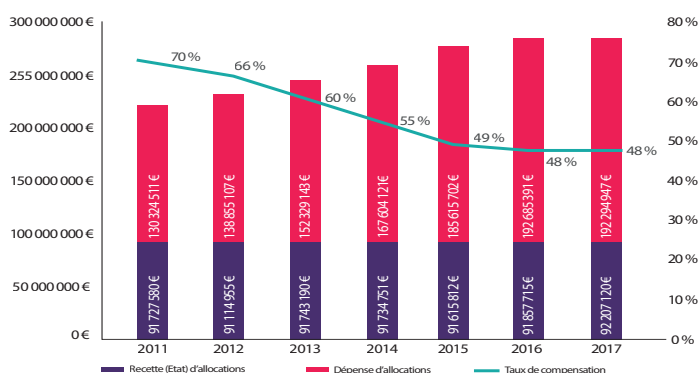
Le Département du Val d'Oise se situe au 4^{ème} rang des départements Franciliens qui comptent le plus d'allocataires du RSA. Après avoir été stabilisé, le nombre d'allocataires du RSA vient d'amorcer un mouvement à la baisse qu'il convient d'amplifier par les actions menées.

1.2. LES DÉPENSES D'ALLOCATION

Les dépenses d'allocations RSA sont passées de 130 millions d'euros en 2011 à plus de 192 millions d'euros. Le taux de compensation de cette charge par l'Etat au profit du Département est aujourd'hui inférieur à 50 %.



1.1. Répartition



1.2. Dépenses d'allocation

2. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ET AXES DE TRAVAIL DU PDI 2018- 2022

Le retour à l'autonomie socioéconomique des allocataires du RSA par l'accès à l'emploi, le suivi des personnes les plus fragiles, l'innovation dans les actions conduites, le renforcement du partenariat et la maîtrise du dispositif constituent les principales lignes directrices de notre politique départementale d'insertion pour adapter le dispositif RSA aux nouveaux enjeux et relever les défis :

- de la mobilisation, de la prise en charge et de l'accompagnement des personnes,
- de l'efficacité des dispositifs d'insertion financés et proposés aux personnes accompagnées,
- de la maîtrise du financement du volet allocation du dispositif RSA.

Les chantiers à mettre en œuvre sont nombreux et reposent sur des axes de travail qui appellent la mobilisation de tous les acteurs qui œuvrent au service des personnes relevant de nos dispositifs de solidarité. Ces axes de travail concernent notamment :

2.1. LE RENFORCEMENT DE L'ACTION EN FAVEUR DES PUBLICS EN INSERTION

Le nouveau PDI se donne pour ambition de mettre au cœur de l'action conduite en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des allocataires du RSA :



Le respect de l'équilibre entre les droits et les devoirs par :

- l'adaptation des mécanismes d'accès aux droits,
- l'inscription des personnes dans des parcours permettant la construction de projets sociaux, l'accès à la formation et/ou à l'emploi,
- la signature d'un contrat d'engagements réciproques avec chaque allocataire du RSA,
- l'amélioration de la qualité du service rendu dans le domaine de l'insertion,
- la lutte contre la fraude pour mieux accompagner la diversité des parcours,



La mobilisation des acteurs de l'insertion, de la formation et de l'emploi pour :

- mieux articuler les politiques d'insertion, de la formation et de l'emploi avec les projets de développement économique des territoires en lien avec les intercommunalités,
- développer et étendre les clauses sociales dans la commande publique du Département et dans celle de ses partenaires,
- mobiliser les groupements d'employeurs et les entreprises en faveur de l'emploi des publics en insertion,
- renforcer et adapter la stratégie de mobilisation du Fonds Social Européen en faveur des publics en insertion,
- améliorer l'accès à la formation et à la qualification pour les publics en renforçant notamment le partenariat avec la Région Ile de France et les autres partenaires et adapter les compétences des personnes aux besoins en main d'œuvre,
- favoriser les expérimentations et les innovations dans le domaine de l'action sociale et de l'insertion,
- faire du numérique une opportunité de qualification et d'accès à l'emploi pour les publics en insertion, travailler à la résorption de la fracture numérique et accompagner les allocataires du RSA dans l'acquisition des compétences numériques,
- travailler au renforcement des dispositifs d'insertion par l'activité économique (I.A.E) et l'économie sociale et solidaire (E.S.S),
- favoriser l'insertion professionnelle des jeunes et prévenir leur entrée dans le dispositif RSA,
- promouvoir l'égalité « Femme-Homme » en matière de politique d'insertion,
- promouvoir l'insertion professionnelle et sociale des personnes en situation de handicap.

2.2. LE RENFORCEMENT DU PARTENARIAT EN FAVEUR DES PUBLICS EN INSERTION

Pour le Département, pilote des politiques d'insertion, le cadre du partenariat est celui du **Pacte Territorial Pour l'Insertion et l'Emploi (PTIE)**.

La finalité de ce pacte territorial est d'organiser la convergence des interventions des différents acteurs agissant dans le champ de l'insertion sociale et professionnelle que sont notamment l'Etat, la Région les communes et les intercommunalités, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), les Centres Communaux d'Action Sociale, Pôle emploi, les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) et les Maisons de l'Emploi, les groupements d'employeurs, les associations de lutte contre l'exclusion et de promotion de l'économie solidaire et les représentants des bénéficiaires du RSA.

Ce document stratégique vise en outre à définir les modalités d'articulation des actions entreprises et des moyens mis en œuvre par ces différents acteurs pour favoriser l'insertion sociale et l'accès à l'emploi des publics en difficulté en général et plus spécifiquement des bénéficiaires du RSA.

3. PRÉSENTATION DE L'OFFRE DÉPARTEMENTALE D'INSERTION

L'offre d'insertion recensée dans le PDI 2018 – 2022 concerne à la fois les bénéficiaires du RSA, mais également les jeunes de 15 - 25 ans :

3.1. L'OFFRE D'INSERTION EN FAVEUR DES JEUNES DE 15 – 25 ANS

L'offre d'insertion du Département en direction des jeunes intègre les différents axes de la politique d'égalité des chances mise en œuvre depuis 2012 et elle s'articule autour de dispositifs gérés directement par les services de notre institution ou confiés à des partenaires financés pour accueillir et accompagner les personnes concernées. Le dispositif E.V.A (Entrée dans la Vie Active) voté et en place depuis 2011 est le levier principal de cette politique départementale. Il permet de soutenir les jeunes dans leur parcours vers l'emploi en appuyant le projet professionnel via notamment le financement d'une formation qualifiante, de l'accès au permis de conduire et/ou la création d'activité. Plus de 3 000 jeunes ont déjà bénéficié de ce dispositif depuis son lancement.



Le dispositif E.V.A est complété par une série d'autres actions visant à :

- accompagner sur un plan professionnel, social et éducatif les jeunes,
- valoriser, promouvoir et développer l'apprentissage ainsi que la mobilité internationale,
- soutenir la création d'activité et d'entreprises chez les jeunes,
- développer le service civique pour favoriser l'engagement citoyen des jeunes,
- favoriser l'insertion professionnelle des moins de 26 ans pas ou peu qualifiés par le soutien au fonctionnement accordé à l'Ecole de la deuxième chance (EDC), aux Espaces Dynamiques d'Insertion (EDI),
- mobiliser les outils et les financements du Fonds Social Européen (FSE) dans le cadre de la subvention globale gérée par le Département pour soutenir des actions d'insertion en direction des jeunes valdoisiens.
- favoriser le recrutement des jeunes diplômés (Bac+2 à Bac+5) de moins de 30 ans issus notamment des quartiers Politique de la Ville et pouvant être victimes de discriminations à l'embauche.

3.2. L'OFFRE D'INSERTION EN FAVEUR DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA

Elle est principalement structurée par une commande publique reposant sur des cahiers des charges et proposant une diversité d'actions d'insertion mises en œuvre à l'échelle du département par des organismes financés par le Conseil départemental dans le cadre d'un appel à projet. Le financement de cette offre d'insertion traduit la volonté du Département de consacrer et de maintenir des moyens conséquents en faveur de l'insertion des bénéficiaires du RSA et des jeunes valdoisiens dans le cadre de différents dispositifs dédiés à leur accompagnement.



Les différents cahiers des charges couvrent plusieurs champs :

- le placement en emploi,
- la mobilisation et la redynamisation sociale,
- l'insertion par l'activité économique,
- la préparation et l'accès à l'emploi,
- le développement des contrats aidés,
- l'accompagnement social,
- les chantiers et ateliers d'insertion,
- l'accompagnement dans le cadre des associations intermédiaires
- le soutien et l'appui aux recrutements dans les PME (Partenariat Pack Recrut CPME / Département),
- l'action « Avenir Etre en entreprise » en partenariat avec le MEVO,
- le développement du parrainage pour favoriser l'accès à l'emploi des bénéficiaires de RSA,
- l'accompagnement global en partenariat avec Pôle emploi...